SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Conseil communal du 28/10/2026

Réponse à l'interpellation n°35 :
« Projet de modification du règlement sur le recrutement et l'avancement du personnel communal non enseignant ; Interpellation introduite par M. MOUHSSIN Ahmed, Conseiller communal Ecolo/Groen » (ordre du jour complémentaire)

Le Conseil prend connaissance.

Monsieur le Conseiller,

Le Collège prend acte de votre interpellation concernant la condition de nationalité prévue à l'article 9 pour les postes visés. Cette question mérite effectivement d'être examinée, notamment au regard des fonctions concrètement exercées.

Il convient toutefois de rappeler que certains emplois peuvent être réservés aux ressortissants belges lorsqu'ils impliquent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique. Cette possibilité doit néanmoins être appréciée au regard des missions réelles liées au poste concerné et nous nous rejoignons donc sur l'examen de ce point.

Néanmoins, une modification éventuelle des conditions de recrutement ne peut pas être décidée de manière immédiate. Comme vous le savez, elle doit préalablement faire l'objet d'une négociation avec les organisations syndicales, conformément à la loi du 19 décembre 1974 et à ses arrêtés d'exécution.

Nous nous conformerons donc aux prescrits légaux et reviendrons devant le conseil quand le dossier sera mûr.

Je vous remercie pour votre attention